

COMPTE RENDU DU CCB DIRECTION GENERALE SPW EER

(ATTENTION seul le PV définitif a valeur officielle. Il est donc conseillé de le lire pour les points qui vous intéressent.)

REUNION DU 17 juin 2026

Points de l'ODJ	Objet	Décision
POINTS DE L'AUTORITE		
1. Approbation de PV du 25/03	La CSC demande des modifications.	Approuvé avec modifications.
2. Approbation du PV de GT CCB « Transformation » du 02/03/2026	Sur une question OS : condition de nationalité pour être inspecteur ou directeur au DIES ? Autorité : oui il faut être belge pour ce département	Approuvé.
3. Accidents de travail	Autorité : Bilan de la mise en œuvre de la procédure pour les accidents graves. Réaction rapide grâce à la procédure et réactivité de la direction et des syndicats. Le canevas de réunion a été modifié. Reformulation selon la nature de l'accident pour la communication de celui-ci (pour éviter les inquiétudes). Garder à l'esprit qu'en cas d'accident plus grave, il faudrait un soutien psychologique. CGSP : Les accidents dans le cadre du télétravail sont compliqués car l'employeur porte la responsabilité mais n'a pas la main sur le poste de travail de l'agent. La CGSP s'oppose à la reprise du travail en télétravail pendant la période de maladie (période de soins et de revalidation nécessaire). L'accident a-t-il été reconnu ? Cette réponse nous intéresse car dans un autre cas similaire, l'accident n'a pas été reconnu en l'absence d'élément extérieur. SCIPP : 2 autres accidents : - sur la route - renversé de la soupe chaude sur la main	L'autorité est bien d'accord pour dire qu'un agent en maladie n'a pas à effectuer de télétravail.

4. Registre de faits de tiers	23/02/2026 : un gradué de la direction de l'emploi et des permis de travail : Violence verbale par téléphone de la part de l'utilisateur envers l'agent. L'agent est resté calme et a invité l'utilisateur à se calmer.	Un mail récapitulatif de l'agent a été envoyé à l'utilisateur et le directeur a attribué le dossier à un autre agent pour le suivi.
5. Sécurité, santé et hygiène dans les sites occupés par le SPW EER. 1. Liste des secouristes et liste SLCI 2. Suivi des actions	Pas de remarques.	
6. PAA 2026 : suivi	OSR : manque de culture et de prévention de la ligne hiérarchique : comment le mettre en place ?	Autorité : organisation d'une journée de sensibilisation : cette année le thème était l'accompagnement au changement. Pas de besoin commun pour le moment car le niveau de la ligne hiérarchique est très disparate. La durée (1 ou ½ journée) sera évaluée en fonction du contenu de la journée.
7. Modalités du Mercato	CGSP : Les agents qui vont être repositionnés (ex : SESAM) ne sont pas bloqués par les 2 ans du mercato ? L'autorité confirme. Le point 3 : supprimer la 1^{ère} puce : « évoluer vers une fonction publique wallonne attractive et agile, en repensant les cadres juridiques » Les cadres juridiques sont discutés en comité de secteur. Autorité : on va la remplacer par « évoluer vers une gestion des ressources humaines attractive et agile ». CGSP : Point 6 : cartographie des besoins par la ligne hiérarchique : on préférerait faire le lien avec le plan de personnel formellement. Autorité : accord avec pour ajouter « en lien ou articulation avec le plan de personnel ».	L'autorité va renvoyer le document retravaillé et demande au syndicat de le confirmer par retour de mail.

	SLFP : conditions de participation : Clarifier : statutaire ou nommé à titre définitif ou CDI sauf les experts. Autorité : certains experts ne sont pas en CDI TND : Il y a 6 agents concernés par du travail nettement défini. OSR : Si on a eu une action disciplinaire non radiée, on peut postuler ? La CGSP Propose de reprendre la formulation du code en la matière. Autorité : on va reprendre ce qu'il y a dans le code : « ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire en cours ». SLFP : les agents en disponibilité peuvent postuler ? Autorité : oui, l'idée est de permettre à l'agent de revenir avec une prise d'effet réelle et ça permettrait d'éviter le trajet de réintégration. CSC : il n'y a pas de blocage du comité de direction pour le changement de poste d'un agent ? Autorité : Il est possible que dans certains cas, le CODI s'y oppose. Autorité : le processus du mercato est annuel mais les agents peuvent y postuler tous les 2 ans. CSC : rappel : quand on fait un appel à candidature, on précise le niveau (ex : B ou C). Autorité : oui c'est à niveau et grade égal, ce n'est pas une promotion mais une mutation.	
8. VLT : VLT CCB VI : Bâtiment du Boulevard Cauchy 47 (VLT préalable) : 10/12/2026 (1/2 jours) VLT CCB VI : Bâtiment du Boulevard Cauchy 43-45 : 14 et 17/12/2026 (2 jours) VLT CCB VI : Bâtiment de Bleichstasse à Saint-Vith : 14/10/26 (1/2 jour)		Pas de remarques particulières au-delà de celles reprises au rapport.

9. Divers	Néant.	
POINTS CGSP		
POINTS AUTRES OSR		
/	/	/
POINTS SPMT-ARISTA / SICPP		